

# Swiss Life Gestion Privée

## Société de gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR  
**INCOME EURO SELECTION**  
**ISIN PART P : FR0010363648**  
FCP GERE PAR SWISS LIFE GESTION PRIVEE

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification :** Obligations et autres titres de créances libellés en euros

L'objectif de gestion est de se positionner sur des obligations internationales émises en euro afin d'exploiter le couple rendement / risque particulier des obligations et ainsi faire bénéficier l'investisseur du rendement courant sur la durée de placement recommandée de 36 mois. Il s'agit d'un fonds de sélection d'obligations internationales qui suit une approche non contrainte afin de bénéficier de l'ensemble des opportunités des marchés obligataires.

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Fonds. La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations ce qui rend sans signification la comparaison à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance nette de frais du fonds pourra être comparée à l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregates Corporates (code Bloomberg LECPTREU INDEX).

Le FCP INCOME EURO SELECTION est essentiellement exposé aux produits de taux à travers les titres de créances négociables et obligations à taux fixe et à taux flottant émises en euro par des organismes publics, parapublics ou privés offrant un risque de signature limité.

La gestion est active et a pour objectif, au-delà de la détention d'instruments à marge offrant un bon couple rendement / risque, de céder des titres en gain avant leur échéance. La performance provient en effet du rendement courant du portefeuille mais aussi des plus-values dégagées sur celui-ci à l'occasion d'arbitrages effectués, pour des durées différentes ou pour de nouveaux émetteurs, tout en conservant le profil de risque.

Le gérant, selon ses anticipations d'évolution de la courbe des taux et du niveau absolu de ceux-ci pourra investir sur des taux flottants ou sur des taux fixes. Il choisira, toujours selon le scénario d'évolution qu'il prévoit, la sensibilité dans la fourchette de -2 à +6 qui lui paraîtra être la plus à même de mener à la réalisation de l'objectif de gestion.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction :

- De leur liquidité,
- De leur rentabilité,
- De la qualité fondamentale de l'émetteur,
- Et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux telles qu'anticipées par l'équipe de gestion de taux.

Les émetteurs des obligations privées sont sélectionnés et diversifiés selon les analyses des données quantitatives (chiffres d'affaires, endettement...) ou qualitatives (notation, qualités du management) faites par la société de gestion. Le gérant peut investir en obligations convertibles dans la limite de 15 % du total

de l'actif net du fonds, selon un profil taux, mixte ou/et action.

L'exposition globale au risque action sera limitée à 8% maximum de l'actif net via des titres en direct (actions, delta des obligations convertibles...), OPCVM ou FIA.

Les investissements ne sont pas limités à des zones géographiques particulières mais les produits autorisés dans le Fonds sont uniquement libellés en euros. Le gérant peut investir jusqu'à 100% en instruments de taux, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, libellés en euro, de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Le gérant peut investir en obligations spéculatives (de catégorie non « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation, ou non notées) dans la limite de 50% du total de l'actif net du fonds. Sont considérés comme spéculatifs ou à « haut rendement » les titres dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou les titres considérés d'une qualité équivalente selon l'analyse effectuée par la Société de gestion. Il pourra s'agir de titres émis dans les pays développés mais également dans les pays émergents. Concernant les obligations perpétuelles hybrides et Cocos, la notation retenue sera la notation de l'émetteur.

Le FCP pourra être exposé sur les pays émergents dans la limite de 25% maximum de l'actif net.

En outre, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme fermes ou conditionnels réglementés, organisés ou de gré à gré) dans le but de couvrir le portefeuille sur les risques de taux, investir en parts ou actions d'autres OPCVM (dont UCITS ETF) ou FIA de toutes classifications jusqu'à 10% maximum de son actif. Par ailleurs, le fonds s'autorise à investir dans des Cocos Bonds (Contingent Convertibles) dans la limite maximale de 10% de son actif net.

**Durée minimum de placement recommandée :** 3 ans.

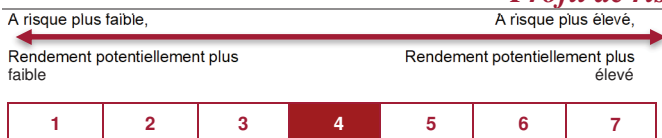
Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, Swiss life Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

**Les sommes distribuables sont capitalisées.**

**Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 10h30 et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour

### Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son investissement en obligations émises en euro par des émetteurs privés (sociétés industrielles et commerciales et/ou établissements financiers). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP :

**Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de l'émetteur (cas extrême) qui aura un impact négatif sur le cours du titre.

**Risque de liquidité :** Sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

**Risque de contrepartie :** Dans le cadre des opérations de gré à gré, le Fonds est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative

**Swing Pricing :** L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

- Frais d'entrée : 2,00 % maximum
- Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

- Frais courant : 0.84 %\*

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :

- Commission de performance : 20% d'une performance annuelle supérieure au Bloomberg Barclays Euro Aggregates uniquement si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents). Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. 0,00%

de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent. La méthode est décrite dans le Prospectus (Pages 9 et 10)

\* Le pourcentage se fonde sur une estimation calculée sur les frais escomptés sur une base annualisée. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

## Performance passées



■ INCOME EURO SELECTION Part P  
■ Benchmark

Les performances présentées ne sont plus d'actualité en raison du changement en date du 18/11/2021.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets/dividendes réinvestis. Le FCP a été créé en 2006.

Le fonds a été transformé le 12 avril 2010. Précédemment, il s'agissait d'un FCP de trésorerie dynamique benchmarké Eonia Capitalisé. Les performances sont recalculées sur la base du nouvel indice.

Le fonds a changé son objectif de gestion le 18/11/2021. Précédemment il s'agissait d'un Fonds mixte avec une forte composante obligations convertibles.

## Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

**Nom du dépositaire :** Swiss Life Banque Privée

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP :** de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :** Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

**Fiscalité :** les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2021.**